

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 12 décembre 2016

Délibération n°DCC-2016-115

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Tarifs assainissement 2017

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Pierre LAURIOT et Monsieur Jean-Yves BAILLY

Membres présents :

PÉLISSARD Jacques	HUELIN Jean-Philippe
GALLET Maurice	HUET John
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
ELVEZI Patrick	LANÇON Jacques
GROSSET Pierre	LANDRY Laura
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
PATTINGRE Alain	RAVIER Jean-Yves
FOURNOT Philippe	VAUCHEZ Jean-Marc
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	BARBARIN André
GRICOURT Philippe	CHOULOT Robert
GUY Hervé	MONNET Maurice
REY Roger	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BERTHOD Nicole	JUNIER Michel
BOIS Christophe	ROY Jean
BOURGEOIS Daniel	FABRY Alain
DUVERNET Marc-Henri	BRIANCHON Daniel
GALLE Valérie	BAILLY Jean-Yves

Membres absents excusés :

MAUGAIN Christiane donne procuration à BENIER Jean-Noël
GIROUD Christophe donne procuration à ELVEZI Patrick
MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves
CHAMBARET Agnès donne procuration à BOURGEOIS Daniel
LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne
LUGAND Nadia donne procuration à PÉLISSARD Jacques
MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à HUET John
PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri
AUTEM Héloïse donne procuration à BARBARIN André
BRENIAUX Christian - CHAVON Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 52

Nombre de conseillers présents à la délibération : 42

Convoqué le : 2 décembre 2016

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 16 DEC. 2016

A l'issue de sa réunion du 16 novembre 2016, le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement propose les tarifs assainissement pour l'exercice 2017 présentés dans l'annexe ci-jointe.

En ce qui concerne les tarifs :

- de redevance aux industriels,
- de dépotage des matières de vidanges, des sables, des graisses et des lixiviats,
- de contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement,
- de la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Le Conseil d'Exploitation propose de ne pas appliquer d'augmentation pour les tarifs 2017.

S'agissant des tarifs d'Assainissement Non Collectif :

La réglementation nationale laisse le choix aux collectivités de fixer la fréquence des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien, périodicité ne pouvant excéder 10 ans.

La fréquence de ces contrôles est de 4 ans pour ECLA. Depuis 2012, la réglementation a évolué rendant les travaux obligatoires dans le cas des ventes. Les subventions de l'Agence de l'Eau aident certains propriétaires d'installations défectueuses à s'engager dans des travaux de réhabilitation. Concernant les autres installations, la situation est stable, le contrôle peut intervenir à plus longue échéance.

Le Conseil d'Exploitation propose d'augmenter la périodicité des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) de 4 à 6 ans pour les filières classiques et de 2 à 3 ans pour les micro-stations.

Le coût de la redevance annuelle correspondante passerait de 50 €/an à 33 €/an et par installation.

Les autres tarifs resteraient inchangés.

Les tarifs d'ANC proposés pour 2017 sont donc les suivants :

	2016	2017
Contrôle de conception et d'exécution	150,00 €	150,00 €
- dont conception :	84,00 €	84,00 €
- dont exécution :	66,00 €	66,00 €
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien (redevance annuelle) :	50,00 € (fréquence de 4 ans)	33,00 € (fréquence de 6 ans)
Entretien (forfait de suivi technique et administratif des dossiers) :	20,00 €	20,00 €
Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien en cas de vente	80,00 €	80,00 €

En ce qui concerne les tarifs de redevance d'assainissement :

Pour les communes de TRENAL, VEVY et SAINT DIDIER, les tarifs 2017 proposés sont conformes à la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2014 fixant leur évolution selon un tableau de convergence sur 5 ans, soit pour 2017 les tarifs suivants :

		2017
SAINT DIDIER	Part variable (€/m ³)	1,05 €
VEVY	Part Fixe (Forfait)	12,91 €
	Part variable (€/m ³)	0,93 €
TRENAL	Part Fixe (Forfait)	36,32 €
	Part variable (€/m ³)	0,79 €

Pour la redevance assainissement collectif des autres communes d'ECLA, et compte tenu que les investissements réalisés en 2016 ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, le Conseil d'Exploitation propose de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2017, maintenant la redevance à 1,109 €/m³.

Les propositions de tarifs pour 2017 sont récapitulées dans la pièce jointe.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement d'ECLA, en date du 16 novembre 2016, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Le Bureau Elargi du 1^{er} décembre 2016 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs assainissement pour l'exercice 2017 tels que présentés ci-dessus,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 16 DEC. 2016

Pour extrait conforme
~~Le Président,~~



Jacques PÉLISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 19 DEC. 2016

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

PROPOSITIONS DE TARIFS 2017

	Tarifs 2016	Evolution €	Propositions 2017	
<u>REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (par m³ d'eau)</u>				
<i>Imputation recette compte 70611</i>				
Redevance assainiss. usagers domestiques et assimilés :				
Communes d'ECLA (sauf les communes disposant d'une période de convergence des tarifs)	1,109 €	0,00 €	1,109 €	
selon tableau de convergence délibéré par le Conseil Communautaire du 27/01/2014 :				
Commune de Saint Didier	0,960 €	0,09 €	1,050 €	
Commune de Vevy	11,790 €	1,12 €	12,910 €	
	part fixe			
	part variable	0,850 €	0,930 €	
Commune de Trenal	34,770 €	1,55 €	36,320 €	
	part fixe			
	part variable	0,750 €	0,790 €	
Redevances spécifiques pour effluents non domestiques :				
(Etablissements générant une pollution journalière supérieure à 1 000 EH soit 120 Kg de DCO)				
$R_n = F + a \times V(n-1) + b \times C(n-1)$				
Part fixe F : par Kg de DCO journalière maxi indiquée dans la convention	27,00 €	0,00 €	27,00 €	
Coefficient volume a : par m ³ d'effluent rejetés	0,07 €	0,00 €	0,07 €	
Coefficient pollution b : par tonne de DCO rejetée	217,00 €	0,00 €	217,00 €	
<u>PFAC</u>				
<i>Imputation recette compte 704</i>				
Pour les usagers "domestiques", pour toute construction ou extension créant de la surface de plancher ou des eaux usées				
Usagers domestiques	/m ² de surface de plancher	15,00 €	0,00 €	15,00 €
Usagers assimilés domestiques	/Equivalent habitant	200,00 €	0,00 €	200,00 €
<u>DEPOTAGE EN STATION D'EPURATION (par tonne)</u>				
<i>Imputation recette comptes 7081 & 7088</i>				
Boues grasses de stations d'épuration (tonne)	80,00 €	0,00 €	80,00 €	
Traitement des sables de curage des réseaux (tonne)	20,00 €	0,00 €	20,00 €	
Matières de vidange (communes ECLA)	7,40 €	0,00 €	7,40 €	
Matières de vidange (autres communes)	14,80 €	0,00 €	14,80 €	
Lixiviats du Centre de Stockage du Jura	11,60 €	0,00 €	11,60 €	
Boues d'épurations liquides	17,00 €	0,00 €	17,00 €	
<u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>				
<i>Imputation recette compte 7062</i>				
Contrôle de conception et d'exécution / Forfait	150,00 €	0,00 €	150,00 €	
dont conception	84,00 €	0,00 €	84,00 €	
dont exécution	66,00 €	0,00 €	66,00 €	
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (€/an)	50,00 €	-17,00 €	33,00 €	
Contrôle de bon fonctionnement - cas de vente (forfait)	80,00 €	0,00 €	80,00 €	
Entretien (forfait)	20,00 €	0,00 €	20,00 €	
<u>CONTROLES DE RACCORDEMENT</u>				
<i>Imputation recette compte 7068</i>				
Réalisation du contrôle de raccordement (forfait)	70,00 €	0,00 €	70,00 €	